Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260921-DEL52_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absent : néant

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JEHANNO

DELIBERATION N° 52-2026 - VOIRIE RUE DE LA LANDE DIVIN – ATTRIBUTION DES TRAVAUX

Dans le cadre du projet de travaux urbains sur la rue de la Lande Divin, une consultation d'entreprises a été lancée.

Trois entreprises ont déposé une offre.

Après délibération, le Conseil municipal

- ✓ Approuve les réalisation des enrobés et accessoires sur la rue de la Lande Divin,
- ✓ Retient l'offre de la société Eiffage routes de Pontivy pour **37 103.91 € HT** pour la réalisation de cette opération,
- ✓ Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour la signature des actes contractuels.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan) -

Certifié exécutoire
le
Publié le 23 septembre 2026